

COMPTE-RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 25 AVRIL 2024



Table des matières

Introduction	3
Ordre du jour de l'Assemblée générale	3
Présentations.....	4
Réponses aux questions des actionnaires	5
Vote des résolutions.....	7
Résultat des votes.....	9
Conseil d'administration.....	10
Composition des Comités.....	11



Introduction

L'Assemblée générale mixte s'est réunie le 25 avril 2024, à 15h00, à l'hôtel Kimpton St Honoré, 20 rue Daunou à Paris (75002), sous la présidence de M. Jérôme Brunel, Président du Conseil d'administration.

La société Ivanhoé Cambridge Inc. et la société Predica ont été désignées en qualité de

scrutateurs et M. Frédéric Vern, Secrétaire général de Gecina, a été désigné en qualité de secrétaire de l'Assemblée générale.

Le quorum définitif était de 80,88 %.

Ordre du jour de l'Assemblée générale

L'Assemblée générale s'est tenue sous la forme mixte. L'ordre du jour était le suivant :

A titre ordinaire :

1. Approbation des comptes sociaux de l'exercice 2023 ;
2. Approbation des comptes consolidés de l'exercice 2023 ;
3. Affectation du résultat 2023, distribution du dividende ;
4. Option pour le paiement d'acomptes sur dividende en actions relatifs à l'exercice 2024 ; délégation de pouvoirs au Conseil d'administration ;
5. Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions et engagements réglementés visés par les articles L.225-38 et suivants du Code de commerce ;
6. Approbation des informations mentionnées à l'article L.22-10-9, I. du Code de commerce relatives à la rémunération des mandataires sociaux en 2023 ;
7. Approbation des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature, versés au cours, ou attribués au titre de l'exercice 2023 à M. Jérôme Brunel, Président du Conseil d'administration ;
8. Approbation des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature, versés au cours, ou attribués au titre de l'exercice 2023 à M. Beñat Ortega, Directeur général ;
9. Approbation des éléments de la politique de rémunération des membres du Conseil d'administration au titre de l'exercice 2024 ;
10. Approbation des éléments de la politique de rémunération du Président du Conseil d'administration au titre de l'exercice 2024 ;
11. Approbation des éléments de la politique de rémunération du Directeur général au titre de l'exercice 2024 ;
12. Ratification de la nomination en qualité de Censeur de Mme Nathalie Charles ;
13. Renouvellement du mandat de M. Jérôme Brunel en qualité d'administrateur ;
14. Nomination de Mme Audrey Camus en qualité d'administratrice ;
15. Nomination de Mme Nathalie Charles en qualité d'administratrice ;
16. Avis consultatif sur l'ambition de la société en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre sur ses immeubles en exploitation ;
17. Autorisation à donner au Conseil d'administration à l'effet d'opérer sur les actions de la société ;

A titre extraordinaire

18. Délégation de compétence à donner au Conseil d'administration pour décider l'augmentation du capital social de la société par émission – avec maintien du droit préférentiel de souscription – d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, immédiatement ou à terme et/ou donnant droit à l'attribution de titres de créance ;
19. Délégation de compétence à donner au Conseil d'administration pour décider l'augmentation du capital social de la société par émission – avec suppression du droit préférentiel de souscription – d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, immédiatement ou à terme, et/ou donnant droit à l'attribution de titres de créance, notamment dans le cadre d'une offre au public ;

20. Délégation de compétence à donner au Conseil d'administration pour décider l'augmentation du capital social de la société par émission – avec suppression du droit préférentiel de souscription – d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès, immédiatement ou à terme, au capital de la société et/ou donnant droit à l'attribution de titres de créance, en cas d'offre publique d'échange initiée par la société ;
21. Autorisation à donner au Conseil d'administration à l'effet d'augmenter le nombre de titres à émettre en cas d'augmentation de capital avec maintien ou suppression du droit préférentiel de souscription ;
22. Possibilité d'émettre des actions ou des valeurs mobilières donnant accès, immédiatement ou à terme, à des actions à émettre par la société en rémunération d'apports en nature, hors cas d'offre publique d'échange ;
23. Délégation de compétence à donner au Conseil d'administration à l'effet de décider l'augmentation du capital social par incorporation de primes, réserves, bénéfices ou autres sommes ;
24. Délégation de compétence à donner au Conseil d'administration pour décider l'augmentation du capital social de la société par émission d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, immédiatement ou à terme, réservée aux adhérents de plans d'épargne avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit de ces derniers ;
25. Autorisation à donner au Conseil d'administration à l'effet de procéder à des attributions gratuites d'actions existantes ou à émettre au profit des membres du personnel salarié et des dirigeants mandataires sociaux du Groupe ou de certaines catégories d'entre eux ;
26. Autorisation à donner au Conseil d'administration à l'effet de réduire le capital social par annulation des actions autodétenues.

A titre ordinaire

27. Pouvoirs pour les formalités.

Présentations

Au cours de la séance, les présentations suivantes ont été faites aux actionnaires :

Allocution du Président du Conseil d'administration

M. Jérôme Brunel, Président du Conseil d'administration, a introduit la séquence des présentations en exposant, de manière synthétique le cadre économique général dans lequel intervient la société qui présente des signes encourageants mais dans un contexte qui demeure incertain.

Il a évoqué le profil adapté de la société, lui permettant, notamment, de faire face à la remontée du coût de la dette, ainsi que la forte mobilisation du Conseil d'administration et des équipes de Gecina pour valoriser au mieux les atouts de premier ordre de la société.

Sur les sujets de responsabilité environnementale, il a rappelé qu'une résolution dite « Say on Climate », concernant la stratégie de décarbonation de la société, était soumise au vote des actionnaires. Cette étape marque une avancée significative dans l'engagement de la société à réduire son empreinte carbone et à contribuer positivement à la lutte contre le changement climatique.

Vision stratégique et opérationnelle

M. Beñat Ortega, Directeur général, a ensuite présenté la vision stratégique et opérationnelle de la société en abordant, notamment, les éléments clés des résultats annuels 2023 faisant ressortir une solide performance opérationnelle.

Il a ensuite présenté la stratégie et la performance RSE de la société en détaillant l'ambition climat de Gecina portant sur la décarbonation de ses émissions de gaz à effet de serre sur ses immeubles en exploitation, d'ici 2030.

Performances financières en 2023

M. Nicolas Dutreuil, Directeur général adjoint en charge des Finances, a présenté les résultats et les performances financières de Gecina de l'exercice 2023.

Rapports des Commissaires aux comptes

Les Commissaires aux comptes de la société ont présenté leurs rapports à l'Assemblée générale qui ont couvert leurs diligences sur :

- Le contrôle des comptes annuels et consolidés
- La distribution envisagée d'un acompte sur dividende au titre de l'exercice 2023
- Les conventions réglementées
- Les délégations financières
- L'augmentation de capital réservée aux salariés

- L'attribution d'actions de performance
- La réduction du capital

Les Commissaires aux comptes n'ont pas formulé d'observations dans leurs rapports et ont émis une certification sans réserve des comptes annuels et consolidés de la société.

Say on pay

Mme Dominique Dudan, Présidente du Comité de Gouvernance, Nominations et Rémunérations a présenté les éléments de rémunération des mandataires sociaux au titre de 2023 ainsi que les

éléments de la politique de rémunération des mandataires sociaux au titre de l'exercice 2024 tels qu'ils figurent au chapitre 4.2 du Document d'enregistrement universel 2023 de la société et dans la brochure de convocation.

Présentation des résolutions

M. Frédéric Vern, Secrétaire général, a présenté un résumé de chacune des résolutions soumises au vote des actionnaires.

Réponses aux questions des actionnaires

La société a reçu des questions écrites de la part de deux actionnaires.

En résumé, ces questions écrites ont porté sur :

- **Le minimum d'actions à détenir pour un administrateur et la création éventuelle d'un comité consultatif des actionnaires individuels (CCAI)**

Le Conseil d'administration, dans sa réponse, a rappelé que, conformément aux dispositions statutaires, chaque administrateur doit être propriétaire d'une action, par ailleurs, le règlement intérieur du Conseil d'administration impose que chaque administrateur percevant une rémunération à ce titre doit être propriétaire de 291 actions au minimum.

Concernant le CCAI, le Conseil d'administration a indiqué que sa création n'était pas, à ce stade, envisagée, rappelant que la société a, notamment, mis en place un club des actionnaires.

- **L'amendement des résolutions qui viseraient à supprimer le droit préférentiel de souscription**

Le Conseil d'administration a rappelé, dans sa réponse, que la demande de renouvellement des différentes délégations et autorisations en matière d'opérations financières a pour but de permettre au Conseil d'administration de disposer de flexibilité dans le choix des émissions envisageables. Certaines de ces résolutions prévoient la faculté de supprimer le droit préférentiel de souscription ce qui peut permettre d'obtenir une masse de capitaux plus importante en raison de conditions d'émission plus favorables.

- **L'accessibilité du patrimoine Gecina à toutes les formes de handicap et la politique sociale**

de la société envers les salariés en situation de handicap

Le Conseil d'administration, dans sa réponse, a indiqué que 100% des parties communes du patrimoine, sur la base des critères d'accessibilité, sont conformes au Code du travail ou au Code de la construction et de l'habitation dont ils dépendent. Sur la totalité des établissements recevant du public, plus de 90% sont conformes ou sur le point de l'être et le reste est en cours de mise en conformité.

Le Conseil d'administration a rappelé que l'intégration des salariés en situation de handicap constitue un enjeu majeur de la politique sociale du Groupe et a cité les différentes actions menées depuis plusieurs années par la société et sa Fondation d'entreprise ainsi que les mesures mises en place pour accompagner les collaborateurs confrontés à une situation de handicap.

- **L'activité des résidences étudiants, sa rentabilité et une éventuelle possibilité de cession de ce portefeuille**

La réponse apportée par le Conseil d'administration a indiqué que l'activité des résidences étudiants est revenue à un niveau d'occupation identique à ce qu'il était avant Covid. Le portefeuille délivre une performance conforme aux attentes du Groupe.

Sur la cession, il a été rappelé que pour chaque actif du Groupe, l'approche opportuniste de la société et sa vocation de foncière l'amène à s'interroger sur chaque scénario possible pour chaque immeuble, en précisant que la société n'est ni acheteur forcé, ni vendeur contraint.

- **La procédure en cours concernant M. Jean-Louis Missika et son impact pour Gecina**

Le Conseil d'administration, dans sa réponse, a rappelé le contexte des allégations et le rôle de M. Jean-Louis Missika visé par une enquête pour prise illégale d'intérêt lorsqu'il était Président du Comité d'Orientation et de Prospective (COP) de Gecina, comité consultatif et sans pouvoir propre, qui s'est réuni deux fois entre avril et novembre 2021.

Dans le cadre de cette enquête, le Parquet National Financier a décidé de poursuivre la société pour complicité et recel de prise illégale d'intérêt. Une perquisition a été menée en juin 2022 dans les locaux de Gecina qui a pleinement coopéré avec les services de Police Judiciaire. La société se défendra vigoureusement contre ces poursuites jugées sans fondement et prendra toutes les mesures nécessaires pour gérer cette situation avec le sérieux et la diligence qu'elle requiert.

- Le turnover chez Gecina et son impact pour la société

Le Conseil d'administration, dans sa réponse, a précisé que la société a connu une tendance haussière de son turnover de manière comparable aux autres sociétés du secteur immobilier du fait, notamment, d'un marché de l'emploi particulièrement dynamique depuis 2022. Gecina a tiré parti de cette ouverture du marché pour mener une politique active de gestion des compétences et recruté de nouveaux talents. Pour autant, l'ancienneté moyenne des collaborateurs en CDI ressort à 12 ans à fin 2023 permettant d'assurer la transmission des savoirs entre les générations et favoriser une gestion qualitative du patrimoine dans la durée.

- La situation du locataire Solocal et le départ annoncé du locataire Engie de l'immeuble de La Défense

Le Conseil d'administration, dans sa réponse, a précisé que la société suit l'évolution de la santé de l'ensemble de ses locataires.

Concernant le départ du groupe Engie de l'immeuble de La Défense, il est indiqué que plusieurs options sont envisageables et les différents scénarios éventuels continuent d'être étudiés au regard, notamment, des caractéristiques de l'immeuble qui ouvrent de nombreuses opportunités.

Puis quelques actionnaires ont posé des questions en séance ou via le chat intégré au webcast de l'Assemblée générale. En résumé, ces échanges ont essentiellement porté sur :

- L'éventualité de rachat d'une société foncière cotée concurrente et le prix de cession de l'immeuble 101 Champs-Elysées

Il a été rappelé que la société n'est ni acheteur forcé ni vendeur contraint. La solidité financière de la société lui permet de pouvoir être opportuniste. Toute opération de ce type serait par ailleurs considérée au regard de l'intérêt des actionnaires. Concernant la cession de l'immeuble 101 Champs-Elysées, il a été indiqué, qu'à la demande de l'acquéreur, le prix de cession n'a pas été communiqué. La société a toutefois communiqué sur le volume global des cessions réalisées en 2023 qui s'est élevé à 1,3 Md€.

- La politique de rémunération du Directeur général au titre de l'exercice 2024 et les critères ayant conduit à proposer une augmentation de sa rémunération fixe

Il a été indiqué qu'une étude approfondie de la rémunération du Directeur général a été menée par le Comité de Gouvernance, Nominations et Rémunérations qui s'est appuyé sur les travaux d'un cabinet d'experts externe indépendant. Les résultats de l'étude de comparabilité ont montré que le salaire fixe du Directeur général était décorrélé, à la baisse, des moyennes et médianes des sociétés comparées.

Le Conseil d'administration, sur recommandation du Comité de Gouvernance, Nominations et Rémunérations, a estimé, compte tenu des compétences du Directeur général, de son implication au développement de l'entreprise et des résultats obtenus dans un contexte de crise profonde, qu'il était nécessaire d'ajuster sa rémunération fixe, qui n'avait pas été augmentée depuis 2018, au marché.

- De nouvelles exigences éventuelles en termes de logements sociaux, critères écologistes ou urbanisme

Il a été confirmé le constat d'un renforcement des exigences sociétales, de la part de l'ensemble des parties prenantes du Groupe. Gecina est fortement impliquée dans l'ensemble de ces sujets, déjà anticipés pour certains. A titre d'exemple il a été indiqué que des logements sociaux sont inclus dans différentes résidences du Groupe comme la résidence Ville d'Avray ou une résidence étudiants du 15^{ème} arrondissement de Paris.

- L'existence de projets immobiliers recourant à la géothermie

Il a été répondu que la société recherche constamment à développer l'innovation au sein de ses projets immobiliers. Deux actifs du patrimoine ont été développés avec des systèmes de géothermie et d'autres projets sont à l'étude, notamment sur les actifs résidentiels, en recourant à de la géothermie sèche, méthode qui permet d'optimiser l'utilisation du sol, en circuit fermé, sans extraire l'eau d'une nappe phréatique.

Vote des résolutions

L'Assemblée générale comportait 27 résolutions qui ont toutes été approuvées.

A titre ordinaire :

Comptes 2023, dividende 2023 et option pour le paiement d'acomptes sur dividende, au titre de 2024, en actions (résolutions 1 à 4)

Les comptes annuels et consolidés 2023 de la société ont été approuvés ainsi que le versement au titre de l'exercice 2023 d'un dividende par action de 5,30 euros. Un acompte de 50%, soit 2,65 euros par action, a déjà été versé le 6 mars 2024. Le solde du dividende de 2,65 euros par action sera détaché le 2 juillet 2024 pour une mise en paiement le 4 juillet 2024.

Par ailleurs, dans l'hypothèse où le Conseil d'administration déciderait de la distribution d'acompte(s) sur dividende au titre de l'exercice 2024, l'Assemblée générale a autorisé le Conseil d'administration, pour chacun de ces acomptes, à proposer une option entre le paiement soit en numéraire, soit en actions nouvelles de la société.

Conventions réglementées (résolution 5)

L'Assemblée générale a pris acte du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions réglementées visées par les articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce.

Rémunérations (résolutions 6 à 11)

L'Assemblée générale a approuvé les informations mentionnées à l'article L.22-10-9, I du Code de commerce relatives à la rémunération des mandataires sociaux versée au cours ou attribuée au titre de l'exercice 2023 et a approuvé la politique de rémunération des mandataires sociaux au titre de l'exercice 2024.

Ratification de la nomination en qualité de censeur de Mme Nathalie Charles (résolution 12)

L'Assemblée générale a ratifié la nomination de Mme Nathalie Charles en qualité de censeur pour une durée de trois ans, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2026.

Renouvellement du mandat d'un administrateur (résolution 13)

Le mandat d'administrateur de M. Jérôme Brunel a été renouvelé pour une durée de quatre années. Il prendra fin à l'issue de l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2027.

Nomination d'administrateurs (résolutions 14 et 15)

L'Assemblée générale a nommé Mme Audrey Camus et Mme Nathalie Charles en qualité d'administratrices pour une durée de quatre années, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2027.

Le mandat de censeur de Mme Nathalie Charles a ainsi pris fin.

A l'issue de l'Assemblée générale, le Conseil d'administration se compose de 11 membres dont 64% sont indépendants au regard des critères d'indépendance du Code AFEP-MEDEF, et de 55% d'administratrices.

Say on climate (résolution 16)

L'Assemblée générale a été amenée à émettre un avis consultatif sur l'ambition de la société en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre sur ses immeubles en exploitation et a approuvé la résolution présentée.

Rachat d'actions (résolution 17)

L'Assemblée générale a renouvelé l'autorisation donnée au Conseil d'administration à l'effet d'acheter ou de faire acheter des actions de la société, dans la limite de 10% des actions composant le capital social.

A titre extraordinaire :

Délégations de compétence à l'effet d'émettre des actions ou des valeurs mobilières donnant accès au capital de la société, immédiatement ou à terme, et/ou donnant droit à l'attribution de titres de créances (résolutions 18 à 23)

L'Assemblée générale a renouvelé différentes délégations et autorisations en matière d'opérations financières conférées au profit du Conseil d'administration. Chacune des autorisations financières n'est donnée que pour une durée limitée et dans la limite de plafonds strictement déterminés et indiqués dans chacune des résolutions.

Augmentation de capital réservée aux adhérents du Plan d'Epargne Salariale avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit de ces derniers (résolution 24)

L'Assemblée générale a renouvelé la délégation de compétence consentie au Conseil d'administration pour décider l'augmentation du capital social avec suppression du droit préférentiel de souscription, dans la limite d'un montant nominal maximal de 0,5% du capital social au jour de la décision du Conseil d'administration décidant l'attribution, réservée aux salariés adhérant au Plan d'Epargne Salariale étant précisé que ce montant s'impute sur le plafond global de 150 M€. Cette délégation est donnée pour une durée de 26 mois.

Autorisation à donner au Conseil d'administration à l'effet de procéder à des attributions gratuites d'actions au profit des membres du personnel salarié et des dirigeants mandataires sociaux du Groupe ou de certaines catégories d'entre eux (résolution 25)

L'Assemblée générale a autorisé le Conseil d'administration à décider l'augmentation du capital social avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit des membres du personnel salarié du Groupe et des dirigeants mandataires sociaux du Groupe dans la limite respectivement de 0,5% et de 0,2% du capital social au jour de la décision du Conseil

d'administration décidant l'attribution, étant précisé que ce montant s'imputera sur le plafond global de 150 M€.

L'acquisition définitive des actions de performance attribuées par le Conseil d'administration est soumise au respect d'une condition de présence et de l'atteinte de conditions de performance.

Cette autorisation est donnée pour une durée de 38 mois.

Autorisation à donner au Conseil d'administration à l'effet de réduire le capital social par annulation des actions autodétenues (résolution 26)

L'Assemblée générale a autorisé le Conseil d'administration à annuler, dans la limite d'un maximum de 10% des actions composant le capital de la société, tout ou partie des actions autodétenues et de réduire corrélativement le capital social.

Cette autorisation est donnée pour une durée de 26 mois.

Pouvoirs pour les formalités (résolution 27)

Résultat des votes

	Résolution	Type	Voix					Voix	Etat Adoption
			Pour	%	Contre	%	Abstention	Présents & Représentés	
1	Approbation des comptes sociaux de l'exercice 2023	AGO	59 756 041	>99,99%	2 168	<0,01%	10 371	59 768 580	Adoptée
2	Approbation des comptes consolidés de l'exercice 2023	AGO	59 754 955	>99,99%	1 257	<0,01%	12 368	59 768 580	Adoptée
3	Affectation du résultat 2023, distribution du dividende	AGO	59 758 027	>99,99%	4 470	<0,01%	6 083	59 768 580	Adoptée
4	Option pour le paiement d'acomptes sur dividende en actions relatifs à l'exercice 2024	AGO	59 601 074	99,73%	161 111	0,27%	6 395	59 768 580	Adoptée
5	Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés	AGO	59 700 265	99,90%	59 022	0,10%	9 293	59 768 580	Adoptée
6	Approbation des informations relatives à la rémunération des mandataires sociaux au titre de l'exercice 2023	AGO	58 329 328	97,61%	1 427 130	2,39%	12 122	59 768 580	Adoptée
7	Approbation de la rémunération, versée au cours, ou attribuée au titre de 2023 à Jérôme Brunel, Président du Conseil d'administration	AGO	59 723 250	99,94%	33 951	0,06%	11 379	59 768 580	Adoptée
8	Approbation de la rémunération, versée au cours, ou attribuée au titre de 2023 à Beñat Ortega, Directeur général	AGO	57 581 590	96,54%	2 065 036	3,46%	121 954	59 768 580	Adoptée
9	Approbation des éléments de la politique de rémunération des membres du Conseil d'administration au titre de 2024	AGO	59 637 288	99,82%	105 520	0,18%	25 772	59 768 580	Adoptée
10	Approbation des éléments de la politique de rémunération du Président du Conseil d'administration au titre de 2024	AGO	59 719 753	99,94%	34 129	0,06%	14 698	59 768 580	Adoptée
11	Approbation des éléments de la politique de rémunération du Directeur général au titre de 2024	AGO	56 333 229	94,40%	3 340 341	5,60%	95 010	59 768 580	Adoptée
12	Ratification de la nomination en qualité de Censeur de Mme Nathalie Charles	AGO	58 072 195	97,29%	1 616 098	2,71%	80 287	59 768 580	Adoptée
13	Renouvellement du mandat de M. Jérôme Brunel en qualité d'administrateur	AGO	59 563 889	99,76%	144 673	0,24%	60 018	59 768 580	Adoptée
14	Nomination de Mme Audrey Camus en qualité d'administratrice	AGO	59 249 200	99,32%	402 863	0,68%	116 517	59 768 580	Adoptée
15	Nomination de Mme Nathalie Charles en qualité d'administratrice	AGO	59 642 528	99,98%	9 988	0,02%	116 064	59 768 580	Adoptée
16	Avis consultatif - réduction des émissions de gaz à effet de serre sur ses immeubles en exploitation	AGO	54 869 069	93,88%	3 579 166	6,12%	1 320 345	59 768 580	Adoptée
17	Autorisation à donner au Conseil d'administration à l'effet d'opérer sur les actions de la société	AGO	59 646 760	99,89%	65 647	0,11%	56 173	59 768 580	Adoptée
18	Emission - avec maintien du DPS - d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la société	AGE	59 391 255	99,40%	360 751	0,60%	16 574	59 768 580	Adoptée
19	Emission - sans DPS - d'actions et/ou de valeurs mobilières dans le cadre d'une offre au public	AGE	57 106 972	95,57%	2 645 641	4,43%	15 967	59 768 580	Adoptée
20	Emission - sans DPS - d'actions et/ou de valeurs mobilières en cas d'offre publique d'échange initiée par la société	AGE	58 247 265	97,48%	1 506 997	2,52%	14 318	59 768 580	Adoptée
21	Délégation de compétence à l'effet d'augmenter le nombre de titres à émettre en cas d'augmentation de capital avec ou sans DPS	AGE	57 323 079	96,12%	2 314 533	3,88%	130 968	59 768 580	Adoptée
22	Possibilité d'émettre des actions ou des valeurs mobilières sans DPS en rémunération d'apports en nature	AGE	58 101 884	97,23%	1 652 948	2,77%	13 748	59 768 580	Adoptée
23	Augmentation du capital par incorporation de primes, réserves, bénéfices ou autres	AGO	58 628 430	98,12%	1 123 800	1,88%	16 350	59 768 580	Adoptée
24	Augmentation du capital réservée aux adhérents de plans d'épargne, avec suppression du DPS	AGE	58 297 924	97,56%	1 457 191	2,44%	13 465	59 768 580	Adoptée
25	Attributions gratuites d'actions existantes ou à émettre au profit des membres du personnel salarié et des dirigeants mandataires sociaux	AGE	57 791 239	96,73%	1 952 154	3,27%	25 187	59 768 580	Adoptée
26	Délégation à donner au Conseil d'administration à l'effet de réduire le capital social par annulation des actions auto-détenues	AGE	59 747 708	99,99%	7 465	0,01%	13 407	59 768 580	Adoptée
27	Pouvoirs pour les formalités.	AGO	59 733 466	>99,99%	2 003	<0,01%	11 258	59 746 727	Adoptée

Conseil d'administration

A l'issue de l'Assemblée générale, le Conseil d'administration se compose de 11 membres dont 64% sont indépendants au regard des critères d'indépendance du Code AFEP-MEDEF, et de 55% d'administratrices.



Jérôme Brunel
Président du Conseil d'administration
Administrateur indépendant



Beñat Ortega
Directeur Général
Administrateur



Audrey Camus
Administratrice



Nathalie Charles
Administratrice indépendante



Laurence Danon Arnaud
Administratrice indépendante



Dominique Dudan
Administratrice indépendante



Gabrielle Gauthey
Administratrice indépendante



Matthieu Lance
Représentant permanent de Predica
Administrateur



Carole Le Gall
Administratrice indépendante



Jacques Stern
Administrateur indépendant



Stéphane Villemain
Représentant permanent
d'Ivanhoé Cambridge Inc.
Administrateur

Composition des Comités

Le Conseil d'administration du 25 avril 2024 réuni à l'issue de l'Assemblée générale, a renouvelé le mandat de Président du Conseil d'administration de M. Jérôme Brunel et a revu la composition des comités qui devient la suivante :

Comité stratégique et d'investissement	
<i>Administrateurs indépendants</i>	60%
	Stéphane Villemain, représentant permanent d'Ivanhoé Cambridge Inc., Président
	Jérôme Brunel*
	Nathalie Charles*
	Matthieu Lance, représentant permanent de Predica
	Jacques Stern*

Comité d'audit et des risques	
<i>Administrateurs indépendants</i>	67%
	Jacques Stern, Président*
	Jérôme Brunel*
	Audrey Camus
	Laurence Danon Arnaud*
	Gabrielle Gauthey*
	Matthieu Lance, représentant permanent de Predica

Comité de gouvernance, nominations et rémunérations	
<i>Administrateurs indépendants</i>	75%
	Dominique Dudan, Présidente*
	Audrey Camus
	Laurence Danon Arnaud*
	Gabrielle Gauthey*

Comité conformité et éthique	
<i>Administrateurs indépendants</i>	100%
	Nathalie Charles, Présidente*
	Dominique Dudan*
	Carole Le Gall*

Comité RSE	
<i>Administrateurs indépendants</i>	67%
	Gabrielle Gauthey, Présidente*
	Carole Le Gall*
	Stéphane Villemain, représentant permanent d'Ivanhoé Cambridge Inc., Président

* administrateurs indépendants